

Annexe 2 : missions des membres du RASED et modalités d'actions

Extraits de la note de service n°4 année scolaire 2016-2017 du 12/09/2016

1) Les missions

- L'aide spécialisée à dominante pédagogique (maître E) est adaptée aux situations dans lesquelles les élèves manifestent des difficultés avérées et récurrentes à comprendre et à apprendre. Elle vise à la prise de conscience et à la maîtrise des attitudes et des méthodes de travail qui conduisent à la réussite, à la progression dans les savoirs et les compétences, en référence aux programmes de l'école primaire. Cette aide est dispensée par les enseignants spécialisés titulaires du CAPPEI.

- L'aide spécialisée à dominante rééducative (maître G) est en particulier indiquée quand il faut faire évoluer les rapports de l'enfant aux exigences de l'école, instaurer ou restaurer son investissement dans les tâches scolaires. Elle a pour objectif d'engager les élèves ou de les réintégrer dans un processus d'apprentissage dynamique. Cette aide est dispensée par une enseignante spécialisée titulaire du CAPPEI. La présence d'une seule maître G dans la circonscription amène des modalités spécifiques d'intervention dans les écoles.

- L'action de la psychologue scolaire comporte l'examen clinique et psychométrique, l'observation et le suivi psychologique des élèves en liaison étroite avec les maîtres, les familles et le cas échéant les enseignants référents **ASH en lien avec le BO n°30 du 25 août 2016 portant sur le parcours de formation des élèves en situation de handicap dans les établissements scolaires**. Elle vise à fournir des éléments d'information résultant de l'analyse des difficultés de l'enfant, à proposer des formes d'aides adaptées et à favoriser leur mise en œuvre. Elle doit être rapidement informée des situations d'élèves pour lesquelles une demande d'orientation pourrait être envisagée (EGPA, ULIS, établissements spécialisés...) et dans les cas de maintiens GS.

2) Les modalités :

Les interventions peuvent se faire sous différentes formes :

- ! en aide individuelle ou en petit groupe, en classe ou hors de la classe,
- ! dans le cadre de la co-intervention ou d'un projet de cycle ou d'école,
- ! temps de rencontre, de discussion, d'analyse, de conseils... avec les enseignants.
- !

Elles se feront dans un souci de recherche de cohérence, et en fonction de l'intérêt de l'élève, selon la modalité la plus adaptée.

J'insiste sur le fait qu'il est nécessaire que les concertations soient effectives entre les membres des RASED et les enseignants afin de savoir ce que l'élève fait durant sa prise en charge et ce qui peut être fait pour lui au sein de la classe dans le cadre d'une différenciation pédagogique. Ceci permet d'assurer une continuité des aides apportées.

Les membres du RASED peuvent être également sollicités pour aider les enseignants à affiner leur diagnostic sur les fragilités des élèves et déterminer les modalités de mise en œuvre de l'aide apportée en classe et en APC.

Il est nécessaire de les solliciter lors des équipes éducatives, de les consulter s'agissant de l'allongement ou du raccourcissement de cycles et de les solliciter dans le cadre de l'élaboration des PPRE. Les enseignants du RASED seront donc informés suffisamment tôt des dates des conseils de maîtres, de cycle réservés au traitement de la difficulté scolaire.